

23/01/2025

T. AGRI

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

20 NOV. 2024

LIEX-VENTES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

LICITATION

AUZIELLE

Pour : ...

AVOVENTES

Contre :

Avocat poursuivant : Me ... Monica CANTALLO P.

**CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE
SUR LICITATION**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

20 NOV. 2024

A LA REQUETE DE :

JEX-VENTES

AVOVENTES

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Martine CANTALOUPE, 41, boulevard Lazare Carnot, 31000 TOULOUSE, Tél : 05.34.31.87.00 ; Email : mcantaloupe.avocat@gmail.com, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites en licitation et ses suites.

AUDIENCE DE LICITATION :

JEUDI

à QUATORZE HEURES

(Jeudi ... 23 janvier 2025 ... à 14h)

EN PRESENCE DE :

AVOVENTES

ADRESSE DES BIENS VENDUS :

Un bien immobilier sis à AUZIELLE, figurant au cadastre de ladite commune sous les références :

C	31	Coustou
C	75	Broc
C	101	Al Cazel
D	37	Jalama
D	39	Jalama
D	55	Jalama
D	56	Jalama

PROCEDURE

Par jugement en date du 11 juillet 2023 rectifié le 1^{er} décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE a ordonné l'ouverture des opérations de compte, liquidation et partage judiciaire des biens dépendant de l'indivision et préalablement au partage, le Tribunal a ordonné notamment la licitation du bien immobilier sis

. à Auzielle, cadastré :

C	31	Coustou
C	75	Broc
C	101	Al Cazet
D	37	Jalama
D	39	Jalama
D	55	Jalama
D	56	Jalama

à la barre du Tribunal judiciaire de Toulouse, sur une mise à prix de 102 600 euros abaissable d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères,

...

- dit que la vente aura lieu après accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R 322-30 à R 322-38 du Code des procédures d'exécution,

...

Ces jugements qui sont exécutoires ont régulièrement été signifiés selon exploit d'huissiers du 25 juillet 2024 et sont désormais définitif.

Par jugement en date du 6 mars 2024 et jugement rectificatif du 11 avril 2024, le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, a notamment :

. à Auzielle, cadastré :

C	31	Coustou
C	75	Broc
C	101	Al Cazet
D	37	Jalama
D	39	Jalama
D	55	Jalama
D	56	Jalama

sera dressé et déposé au greffe par Maître Martine CANTALOUPE dans les deux mois du présent jugement, et à défaut par l'avocat de l'une ou l'autre des parties le plus diligent,

...

Ces jugements qui sont exécutoires ont régulièrement été signifiés selon exploit d'huissiers des 6 et 30 avril et 2 et 7 mai 2024 et sont désormais définitif.

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit bien appartenait à

AVOVENTES

VENTES

Les parcelles C 31, C 75, C 101, D 39, D 55 et D 56 pour les avoir reçues suivant acte de partage de Maître JOULIA, Notaire, en date du 20 décembre 1976 publié auprès de la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE le 7 janvier 1977 sous les références Volume 1412 n°11,

la parcelle D 39 faisant l'objet d'une servitude de passage (câbles souterrains) au profit de France TELECOM suivant arrêté du Préfet de la Haute-Garonne du 24 avril 1992, publié auprès de la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE le 9 juin 1992 sous les références Volume 92 P n°1554

La parcelle D 37 pour l'avoir acquis suivant acte de Maître JOULIA, Notaire, en date des 29 mars et 6 avril 1977, publié auprès de la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE 3^{ème} bureau le 5 mai 1977 sous les références Volume 1449 n°14

L'ensemble de ses parcelles C 31, C 75, C 101, D 39, D 55 et D 56 et D 37 faisant l'objet d'un bail à long terme de 18 années à compter du 1^{er} novembre 1979, renouvelable par période de 9 ans, donné à AVOVENTES

AVOVENTES suivant acte de Maître Xavier CONRAD-BRUAT, Notaire à MONTGISCARD, end date du 28 janvier 1982 publié le 22 mars 1982 auprès de la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE sous les références 2050 n°29

DESCRIPTION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS

Selon acte en date du 2 septembre 2024, Maître René PÉDAILLÉ, Commissaire de justice associé à TOULOUSE a procédé à un procès-verbal descriptif du bien mis en vente (ci-après annexé), dont il résulte qu'il s'agit :

Sur la commune d'AUZIELLE, Coustout, d'un terrain en friche et cadastré C31 et C75 :
Il s'agit d'un bois qui n'appelle aucune remarque particulière au Sud Est de la commune d'Auzielle à la limite de la commune d'Escalquens ;

Sur la commune d'AUZIELLE, Al Cazel, d'un terrain en friche et cadastré C101 :
Il s'agit d'un champ en friche au Sud Est de la commune d'Auzielle et en limite de la commune d'Escalquens et à proximité de la D2 ;

Sur la commune d'AUZIELLE, Chemin du Barou, d'un terrain en friche et cadastré D37 D39 D55 D56 :
Il s'agit d'un champ en friche au Sud Est de la commune d'Auzielle à la limite de la commune d'Escalquens et bordant la D2 ;

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Cf. diagnostics établis le 8 novembre 2024 par le Cabinet CEFAA, annexés au présent cahier des conditions de vente,

Toutes les indications qui précèdent ont été réunies par l'Avocat poursuivant, à l'aide de renseignements qu'il a pu se procurer, de notes ou documents desquels ils ont été puisés.

En conséquence, il ne pourra être recherché à l'occasion d'erreurs, inexactitudes ou omissions, qui pourraient s'y trouver malgré tout le soin apporté.

Il appartiendra à l'adjudicataire comme subrogé aux droits du vendeur de se procurer lui-même tous titres établissant la propriété du lot immobilier mis en vente ainsi que de vérifier tous autres éléments.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, soit :

CENT DEUX MILLE SIX CENTS EUROS

(102.600 €)

abaissable d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères

Fait à TOULOUSE

Le 20 novembre 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a horizontal line and a short vertical stroke.